



# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE



La Ville de Lévis définit le développement social et communautaire comme « une démarche de réflexion collective et de mobilisation qui vise à favoriser le développement d'une communauté solidaire ainsi qu'à réduire les effets des inégalités sociales et économiques, à favoriser la qualité de vie et à renforcer la mise en place des conditions favorisant le développement du plein potentiel des citoyennes et citoyens de tout âge et de toute condition. »

## LE BUT DE LA POLITIQUE

La Politique a comme but d'établir les orientations prioritaires de la Ville en termes de développement social et communautaire dans une optique d'harmonisation et de cohérence de ses actions. Elle a pour perspective la consolidation, l'innovation et l'amélioration en continu de ses services.

## LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tout âge et de toute condition;
- Favoriser le développement d'une communauté inclusive et solidaire, d'un tissu social fort;
- Réduire les effets des inégalités sociales et économiques.

La Politique permet de :

- stimuler les réflexes et les pratiques sociocommunautaires dans les diverses directions municipales;
- structurer les actions posées par la Ville, en collaboration et en complémentarité avec ses partenaires.

## LA QUALITÉ DE VIE

La Ville de Lévis a choisi d'aborder la qualité de vie à travers ses facteurs déterminants et de les examiner sous l'angle de l'âge, du sexe, du revenu, de l'origine ethnique, du niveau d'études, du milieu de vie et de la condition physique ou intellectuelle des individus.

« La qualité de la vie, c'est la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ».

– Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1994.

## LES RÔLES DE LA VILLE

La Ville de Lévis s'engage à jouer l'un ou l'autre des trois rôles suivants, en tenant compte évidemment du partage des responsabilités et des compétences des différents paliers gouvernementaux et des organismes du milieu :

- Intervenir comme **leader** en amorçant des discussions ou en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures qui relèvent de son champ de compétences;
- Intervenir comme **partenaire** en participant, avec d'autres, à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences et qui visent la recherche de solutions à des problématiques vécues par des citoyens et des citoyennes;
- Intervenir comme **facilitatrice** en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements de citoyennes et de citoyens qui s'engagent dans le développement d'actions de mobilisation des communautés ou de mesures visant à enrichir les conditions de vie des citoyennes et des citoyens.



Sur une base d'équité, la Politique cible plus particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité et les personnes ayant des particularités, c'est-à-dire celles qui, pour diverses raisons, ne disposent pas de tous les outils requis pour faire face à une situation donnée.

« Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le bonheur de tous les hommes, c'est celui de chacun. »

– Boris Vian

## LES VALEURS

### La justice sociale

C'est un ensemble de principes définissant la répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité, c'est-à-dire une répartition tenant compte de la situation personnelle des individus. La justice sociale s'appuie sur les principes d'égalité et d'équité.

### La solidarité

C'est le fait de se soutenir et de s'entraider. La solidarité conduit les personnes à se sentir concernées par les problèmes rencontrés par un ou plusieurs membres d'un groupe et à se comporter comme si elles étaient directement confrontées aux problèmes, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis.

### L'inclusion

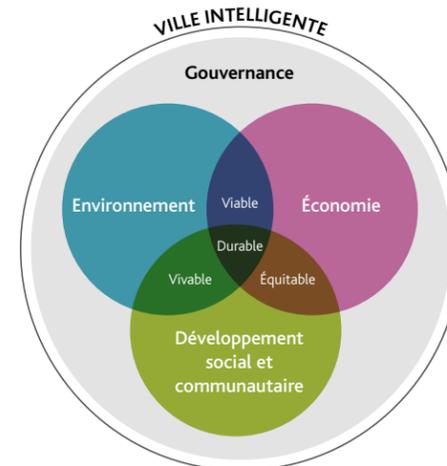
C'est favoriser l'accès et la participation de tous afin que toute citoyenne et tout citoyen ait le sentiment d'avoir une place dans sa communauté et une contribution à y apporter. C'est donner l'occasion à chaque personne de participer, dans le respect de ses capacités, par la diminution des barrières qui excluent, limitent ou empêchent sa participation.

### Le respect

C'est un sentiment de considération ressenti à l'égard d'une personne et d'acceptation de ses différences. C'est reconnaître la valeur de chacun, de soi-même et des autres, et la prise en compte de la diversité. Être et se sentir respecté permet à chaque individu de cultiver au sein de sa communauté un sentiment d'appartenance et de fierté.

### Le développement durable

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui vise à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique tout en maintenant l'intégrité de l'environnement.



La Politique contribue à façonner notre territoire de manière responsable et intelligente, en améliorant la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et en leur permettant de mieux vivre collectivement. Elle est un outil, parmi d'autres, pour la réalisation et la mise en œuvre d'une communauté axée sur la durabilité. Elle s'inscrit dans une expérience collective globale, portée par une représentation du développement durable qui intègre les dimensions suivantes : la gouvernance, l'environnement, l'économie et le développement social et communautaire.

## LES PRINCIPES DIRECTEURS

### Accessibilité

Favoriser l'émergence d'une communauté inclusive et exempte d'inégalités sociales et économiques en favorisant l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour tous, et ce, en diminuant les contraintes.

### Appropriation du pouvoir d'agir individuel et collectif

Favoriser la mise en place de conditions permettant de posséder, d'acquérir ou de se réapproprié un pouvoir, une capacité d'action. Miser sur le potentiel des personnes, sur leurs forces, leurs talents et leurs habiletés, et reconnaître les savoirs et les pouvoirs des citoyennes, des citoyens et des collectivités pour bâtir l'avenir de notre communauté.

### Concertation et partenariat

Appuyer les initiatives de concertation intersectorielle par la reconnaissance mutuelle de l'autonomie, et ce, dans le respect de l'expertise, des responsabilités et des compétences de chacun.

### Harmonisation

Développer ou influencer des politiques (locales, régionales et territoriales) pour favoriser une meilleure cohérence des interventions en matière de développement social et communautaire sur le territoire.

### Innovation sociale

Favoriser l'émergence de nouvelles idées et de pratiques innovantes qui répondent adéquatement et durablement à un besoin social bien défini et qui produisent un bénéfice mesurable non seulement pour certains individus, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité, et ce, dans une vision d'optimisation des ressources disponibles.

### Participation citoyenne

Amener la citoyenne et le citoyen à prendre conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté et l'amener à poser des actions individuelles ou collectives afin de transformer et d'améliorer son milieu. C'est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers, notamment, le bénévolat et la participation démocratique.

### Reconnaissance des spécificités locales

Tenir compte des spécificités du territoire de la Ville dans les processus de développement social et communautaire, et ce, dans le respect des intérêts collectifs.





## 1 LA MOBILITÉ DES PERSONNES

Faire en sorte que chaque personne puisse utiliser les modes de transport qui conviennent à ses besoins et à sa réalité.



ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer un accès équitable aux moyens de déplacement.	Améliorer l'accessibilité au transport en commun et au transport actif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès à un transport abordable pour les personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités.</li> <li>Faciliter l'accès aux services de transport adapté.</li> <li>Faciliter les déplacements actifs et utilitaires en milieu urbain.</li> </ul>
Assurer la mobilité des personnes de manière sécuritaire.	Optimiser les actions relatives à la sécurisation des déplacements actifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la présence d'infrastructures sécuritaires pour les personnes qui utilisent les transports actifs.</li> <li>Sensibiliser la population à l'importance du partage de la route et promouvoir les bons comportements, la courtoisie et le civisme sur les routes.</li> <li>Favoriser la mise en place de mesures et d'aménagements favorisant la sécurisation des intersections et des traversées pour piétons et cyclistes.</li> </ul>

## 2 L'HABITATION ET LE MILIEU DE VIE

Faire en sorte que chaque personne puisse vivre dans un environnement sain et propice à une vie épanouie.



ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer l'accès à un logement de qualité pour chaque ménage lévisien.	Favoriser le développement de logements diversifiés répondant aux besoins et aux réalités des différents sous-groupes de la population.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître l'accessibilité au logement abordable.</li> <li>Contribuer à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des logements et des immeubles.</li> <li>Accroître l'accessibilité à des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.</li> <li>Faciliter l'accession à la propriété privée ou collective.</li> </ul>
Assurer le bien-être et la sécurité des personnes dans leur milieu de vie.	Maintenir et développer des milieux de vie agréables et harmonieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants.</li> <li>Soutenir le développement de contextes propices à des interactions positives et à une cohabitation harmonieuse.</li> <li>Encourager le développement de la solidarité entre voisins et de relations de bon voisinage.</li> </ul>
	Maintenir les milieux de vie sécuritaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens.</li> <li>Développer de nouvelles approches en matière d'intervention et de protection des personnes vulnérables ou ayant des besoins particuliers.</li> </ul>

## 3 LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

Faire en sorte que chaque personne puisse développer un sentiment d'appartenance à l'égard de sa communauté et se sentir partie intégrante de celle-ci.



ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer à tous un accès facile aux commerces et aux services de proximité.	Favoriser l'accessibilité aux commerces et aux services de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir l'implantation de commerces et de services diversifiés répondant aux besoins de base dans les noyaux de proximité.</li> </ul>
Assurer le maintien et le renforcement de l'identité locale.	Dynamiser et faire rayonner les quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement, à l'échelle des quartiers, de lieux de rassemblement aménagés, animés et accessibles à tous.</li> <li>Soutenir, promouvoir et valoriser les initiatives collectives et durables à l'échelle des quartiers.</li> <li>Favoriser et soutenir l'expression artistique et culturelle à l'échelle des quartiers.</li> <li>Protéger et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines locaux ainsi que les forces des quartiers.</li> <li>Soutenir la mise en œuvre d'initiatives contribuant à la revitalisation des secteurs traditionnels.</li> </ul>
Assurer la préservation, la valorisation et l'utilisation des espaces verts en milieu urbain.	Rendre les espaces verts plus conviviaux en les transformant en lieux de socialisation et de pratique d'activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.</li> <li>Favoriser l'aménagement d'espaces verts aux ambiances variées et adaptées à différents groupes d'utilisateurs.</li> </ul>

## 4 L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA COHÉSION SOCIALE

Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier de soutien et de solutions collectives et solidaires en réponse à ses besoins.



ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer l'accès à un réseau adéquat de relations et de soutien social.	Favoriser et renforcer les liens sociaux entre citoyennes et citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives du milieu visant à briser l'isolement et à renforcer les réseaux de soutien social.</li> <li>Favoriser la mixité sociale et générationnelle.</li> </ul>
Assurer la consolidation et la bonification de l'offre de services communautaires.	Soutenir les organismes communautaires dans l'accomplissement de leur mission globale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et accroître la concertation et la collaboration entre la Ville, les organismes communautaires et les différents partenaires du développement social.</li> <li>Soutenir le développement du bassin de bénévoles et collaborer aux actions qui favorisent la rétention des bénévoles.</li> <li>Soutenir équitablement les actions et les projets des organismes communautaires reconnus par la Ville par diverses formes de soutien.</li> <li>Soutenir la diffusion de l'information sur les ressources et services communautaires auprès de la population.</li> </ul>

## 5 LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES

Faire en sorte que chaque personne puisse s'épanouir et exprimer son plein potentiel.



ORIENTATIONS	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Assurer un accès équitable à l'information, aux activités, aux programmes et aux services.	Améliorer l'accessibilité à l'information, aux activités, aux programmes et aux services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la participation des citoyennes et des citoyens à des activités communautaires, culturelles, sportives et de loisir sur tout le territoire.</li> <li>Favoriser l'accès à des activités diversifiées, respectueuses des limites et des capacités de chaque personne.</li> </ul>
Assurer un accès équitable aux lieux, aux infrastructures et aux équipements municipaux.	Favoriser la réalisation d'environnements sans obstacle pour toutes les clientèles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître l'adoption de pratiques d'accessibilité universelle.</li> </ul>
	Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des individus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'adoption de moyens permettant aux personnes vulnérables, sous-représentées ou ayant des capacités limitées de développer leur employabilité, d'intégrer le marché du travail et de faciliter leur maintien en emploi.</li> <li>Promouvoir une reconnaissance accrue des apports potentiels des personnes immigrantes et des personnes ayant des particularités.</li> </ul>
Assurer à la population des possibilités d'exercer une citoyenneté active.	Susciter la mise à contribution des citoyennes et des citoyens dans la réalisation d'initiatives ayant un impact positif et durable pour la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la participation des citoyennes et des citoyens dans la réalisation d'initiatives ayant un impact positif et durable pour la communauté en privilégiant l'utilisation de leurs habiletés et de leurs compétences.</li> <li>Favoriser les pratiques et les mécanismes de consultation, de communication et d'information auprès de la population.</li> </ul>

